



SESSION PLENIERE DU 20 MARS 2018

PROPOSITIONS POUR UN CONTRAT D'AVENIR
PAYS DE LA LOIRE - ETAT

La contribution du CESER était portée par deux rapporteurs, dont notre camarade Yvic KERGROAC'H, en tant que Président de la Commission chargée des transports au CESER.

Elle fait suite à l'annonce de la négociation d'un contrat d'avenir entre l'Etat et les Pays de la Loire, suite à l'abandon du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre-Dame-Des-Landes.

Elle permet au CESER de rappeler ses priorités en matière d'infrastructures.

La CGT l'a votée.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr) :

Alors que le CESER avait toujours porté le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre-Dame-Des-Landes, la contribution ne prend pas position sur la décision d'abandon de l'opération.

Elle souligne la nécessité d'adapter l'aéroport à l'évolution du trafic, de renforcer sa desserte, de limiter les nuisances sonores.

Elle reprend de manière synthétique les principaux projets que le CESER avait jusqu'alors soutenus dans les domaines du numérique, du transport routier et du transport ferroviaire – fret et voyageurs. A ce sujet, elle insiste sur la nécessité de remettre à niveau la **VFCEA** (Voie Ferrée Centre Europe Atlantique) et souhaite que soit déterminée rapidement la possibilité ou non de voir réaliser l'ensemble du **barreau Sud** Ile-de-France, au-delà de la portion Massy/Valenton.

Elle rappelle la nécessité de relancer la **dynamique portuaire**.

En matière énergétique, elle souhaite voir garanti l'avenir de la centrale de **Cordemais** et réaffirme la nécessité de voir soutenus les projets en matière d'énergie renouvelable et de motorisations alternatives.

Elle identifie 5 projets prioritaires :

- ⇒ la modernisation de l'**aéroport** de Nantes-Atlantique,
- ⇒ l'**interconnexion ferroviaire** vers l'est et les capitales de l'Europe,

- ⇒ la modernisation et l'amélioration capacitaire de **l'axe ferroviaire Nantes/Paris**, notamment au niveau de la gare d'Angers,
- ⇒ le **franchissement de la Loire** à l'ouest de l'agglomération nantaise,
- ⇒ le **grand contournement** de l'agglomération nantaise (éventuellement à 1 x 2 voies).

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE MARIE-LAURE HERMOUET

La CGT salue la contribution du CESER qu'elle partage globalement.

La présente contribution entre dans le cadre du contrat d'avenir en cours de négociation avec l'Etat et qui fait suite à la décision du Gouvernement d'abandonner le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre-Dame-Des-Landes.

La CGT, tout en se félicitant de l'abandon du transfert de l'aéroport, soulignait en janvier dernier la nécessité d'engager des études sérieuses pour une optimisation urgente de l'aéroport. Elle rappelait que des décisions doivent rapidement être prises pour assurer la sécurité et le « confort » des voyageurs et voyageuses, de bonnes conditions sociales et de travail pour les salarié-e-s de la plateforme, un raccordement de l'aéroport au transport collectif par rail (train et tram), la rénovation des équipements vétustes (aérogare, tour de contrôle...), la mise en place sans délai d'équipements techniques de sécurité. Elle appuie donc sur ce point l'avis du CESER.

La CGT souscrit plus généralement à la nécessité de réaliser un certain nombre d'infrastructures. Elle se félicite que la négociation du contrat d'avenir puisse être l'occasion de relancer certains projets, **alors que le rapport du Conseil d'Orientations des Infrastructures issu des assises de la mobilité proposait de retarder, voire de décaler aux calendes grecques un grand nombre d'entre eux.**

Les infrastructures doivent soutenir le développement de l'ensemble des Pays de la Loire et pas uniquement la métropole nantaise, dans l'esprit de ce que prévoit le SRADDET : un aménagement du territoire pour le développement durable et l'égalité des territoires. Il s'agit aussi, pour ce qui concerne la mobilité, de faciliter les déplacements du quotidien de tous les Ligériens et Ligériennes, domicile-travail ou de loisirs **et pas seulement les déplacements massifiés entre métropoles comme le recommande le funeste rapport Spinetta.**

La contribution du CESER rappelle utilement un certain nombre d'infrastructures à réaliser pour répondre à cet enjeu, qu'il s'agisse de la modernisation des lignes ferroviaires Caen/Le Mans/Tours ou des dessertes périurbaines.

Il s'agit aussi de limiter les conséquences environnementales des déplacements, sans opposer les différents modes de transport. Le transport routier (marchandises ou voyageurs) doit notamment assurer le porte à porte sur des distances courtes. La pertinence du ferroviaire se retrouve en particulier sur des tronçons plus conséquents. **La relance du fret ferroviaire est ainsi un impératif** pour diminuer les effets de gaz de serre mais aussi le coût d'usage des infrastructures routières.

A ce titre et à l'inverse du Conseil d'Orientation des Infrastructures, la CGT porte **l'électrification complète de la VFCEA** qui permettrait de meilleures liaisons ferroviaires est/ouest pour le fret, les trains Intercités, mais aussi pour les TGV. La VFCEA pourrait ainsi constituer une alternative à la réalisation complète du barreau sud Ile-de-France dont la mise en œuvre au-delà de Massy/Valenton reste compromise, comme l'indique la contribution du CESER.

De même, **la CGT porte dans le cadre du projet LNOBPL l'amélioration de la desserte Rennes/Nantes en n'excluant aucune possibilité.** Le scénario d'une nouvelle infrastructure entre ces deux villes présente l'avantage de libérer de la capacité ferroviaire sur le réseau existant.

Concernant les infrastructures routières dont la réalisation est souhaitée par le CESER, la CGT considère qu'elles peuvent être nécessaires, mais qu'elles ne doivent pas conduire à faciliter le transfert modal des transports en commun vers la voiture individuelle, au risque de voir de nouveaux encombrements se créer très rapidement, ce qui nécessiterait alors de nouvelles infrastructures.

Enfin, **la CGT salue la remarque du CESER concernant la centrale électrique de Cordemais** dont l'avenir est crucial du point de vue économique, social et environnemental, pour permettre à notre pays de disposer d'un mix énergétique répondant à ses besoins.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le projet de contribution.

VOTES : L'avis a été adopté par 94 voix pour et 3 abstentions.